



Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux
Observatoire Social Tunisien

CAHIERS DU
FTDES N°6

Forêts tunisiennes

Entre marginalité territoriale et valorisation
des ressources naturelles.

Regards croisés entre gestionnaires et usagers

Coordination : Brahim Jaziri

Février 2022



Mutations de l'espace forestier : entre intégration et mise à l'écart des dynamiques en œuvre. Exemple de la forêt périurbaine de Sidi Amor (Ariana)

Cyrine KHEDER¹ et Hamouda SAMAALI²

Résumé

Les espaces forestiers situés au nord des enceintes centrale et péricentrale de Tunis ont fait l'objet d'un usage massif de leurs potentialités économiques et écologiques par le recours à l'implantation des activités naissantes et polluantes. La croissance urbaine a été effectuée au détriment des régions forestières périphériques qui sont mutées sous l'effet des interventions des acteurs publics et ordinaires. La dégradation du paysage forestier est consécutive aux logiques des acteurs en matière de la gestion des forêts tel fut le cas de la forêt de Sidi Amor au sein de la périphérie de la métropole tunisoise. Les textes juridiques n'offrent en aucun cas les possibilités d'intégrer la population autant qu'utilisateur et acteur pour le maintien et l'exploitation des potentialités des ressources naturelles.

Mots-clés : acteurs, dégradation, étalement urbain, forêt urbaine, GDA Sidi Amor, Tunis.

Abstract

The forest areas located in the Tunisian metropolis have been the subject of massive use. Notably, their economic and ecological potential by resorting to the establishment of nascent and polluting activities. Urban growth has taken place to the detriment of peripheral forest areas which are mutated under the effect of interventions by public. The degradation of the forest landscape is the consequence of the logic of the actors in forest management, as was the case of Sidi Amor's Forest in the

¹ Docteur en géographie, Université de Tunis.

² Enseignant chercheur, Université de Tunis.

outskirts of the Tunisian metropolis. Legal texts do not offer possibilities to integrate the population as much as the users and actors for the maintenance and exploitation of the potential natural resources.

Keywords: actor, degradation, urban sprawl, urban forest, ecological city.

Introduction

Les interventions des acteurs au sein de l'espace forestier de Sidi Amor, objet de cette recherche, sont à l'origine de la dégradation de l'espace forestier. La forêt s'est mutée vers un espace répulsif et mis à l'écart des dynamiques en œuvre de toute la zone environnante du fait de la présence des carrières y compris ceux qui sont abandonnées sans qu'elles soient réintégrées et réinvesties pour accroître d'une part l'attractivité et d'autre part le développement de ses potentialités et ses ressources naturelles.

Cette contribution propose d'identifier les enjeux environnementaux et écologiques au sein de l'espace forestier de Sidi Amor et de décrypter les logiques des acteurs intervenants en matière de la gestion des forêts situées aux périphéries de l'agglomération tunisoise. Cet article vise aussi à projeter les perspectives possibles pour réintégrer l'espace forestier au sein d'une dynamique de développement au profit de toute la population de la zone nord de Tunis qui se trouve déficitaire en matière d'espaces et des activités récréatives.

I- Le cadre de l'étude : Localisation et méthodologie du travail

1. Localisation spatiale du site de Sidi Amor

La forêt de Sidi Amor fait partie de la commune de Raoued. Il s'agit d'un espace contraignant et problématique de point de vue d'accessibilité routière. Cette forêt est entourée par des quartiers qui se caractérisent par la progression et la prédominance de l'urbain informel (côté par les quartiers informels de Raoued comme le quartier Haichoucha El Mater). Cette forêt est délimitée dans sa partie Est par la route régionale RL533 qui assure sa liaison avec Kalaat El Andalous (au

nord) et vers les zones de forte densité urbaine tels que les quartiers d'El Ghazela, Ariana et Tunis. La forêt de Sidi Amor est située près du village de Borj Ettouil et elle bénéficie d'un accès par la route nationale RN8 (Fig.1).

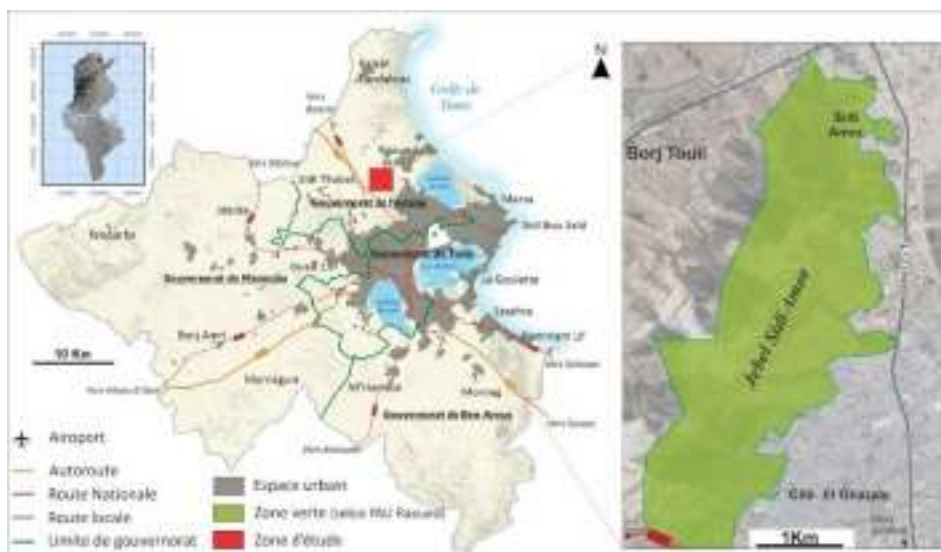


Fig.1 : Localisation de la zone d'étude

2. Méthodologie de travail : outils, procédures et techniques d'investigation

Une phase exploratoire s'est déroulée durant le mois de novembre 2021 pour appréhender l'espace forestier de Sidi Amor afin d'identifier les enjeux que posent ce site. Des visites ponctuelles, répétitives et guidées par les responsables du Groupement de Développement Agricole de Sidi Amor (GDA), par des acteurs de la Commissariat Régionale au Développement Agricole (Ariana) et par les exploitants des carrières au sein de la forêt de Sidi Amor.

La phase identificatoire est basée dès le départ sur des critères qui prennent en considération le types de construction (pavillon, Houch, informel, etc.), type et rythme (journalier mais aussi le rythme nocturne) de fréquentation et de l'usage de la forêt, emplacement et détection des sites des carrières. Cette phase exploratoire nous a permis de détecter la population cible à enquêter qui impactent les modalités de l'usage de l'espace forestier.

Nous avons fait recours aux choix des enquêtes par entretiens semi-directifs pour comprendre les logiques des acteurs qui ont œuvrés les mutations et les dynamiques en cours de l'espace forestier. Nous avons menés des entretiens semi-directifs auprès des intervenants au sein de l'espace forestier notamment les acteurs en situation de décision tels que les sociétés privées qui exploitent les carrières, GDA, responsable du domaine forestier et la population avoisinant la forêt (en particulier celle de la lisière). La technique de l'échantillonnage adoptée est celle de la « boule de neige ³ ». Nous avons adopté un échantillon exemplaire et non probabiliste. Il n'y a pas une taille prédéterminée et prédéfinie selon une formule statistique. La logique dans cette technique ce n'est pas la représentativité mais plutôt la recherche des cas exemplaires qui reflètent au mieux "l'objectivité" selon la problématique à résoudre.

La cartographie des dynamiques et des mutations de l'usage du sol a fait l'objet de traitements d'un support cartographique multi-date afin de restituer la dynamique de l'espace forestier de Sidi Amor. Pour cela, on a eu recours à la superposition des fonds cartographiques qui datent de 1891 jusqu'au 2021. Nous avons eu recours également aux analyses diachroniques pour répondre à la question qui porte sur les dynamiques spatiales et relativement aux analyses d'impacts par le biais des calculs de la densité de l'espace bâti, par la détection des changements de l'affectation du sol urbain pour évaluer en quelque sorte l'impact des interventions des acteurs sur la dégradation de l'espace forestier ainsi que sur l'usage et la fréquentation de ce dernier.

II- La forêt urbaine de Sidi Amor : un espace marginal en dégradation continue

Plusieurs débats scientifiques remettent en cause la conception de la ville verte et les modalités des rapports ville/nature. Avant d'entamer l'analyse et l'identification des enjeux qui ont contribué à la dégradation de l'espace forestier, objet de la présente communication, ne faut-il pas

³ Technique qui consiste à " constituer l'échantillon en demandant à quelques informateurs de départ de fournir des noms d'individus pouvant faire partie de l'échantillon ". Dans ce cas la première personne qu'on rencontre est la personne qui ouvrirait la voie à d'autres personnes dans la même catégorie d'acteur et d'opérateur.

éclairer le sens du terme forêt urbaine ? Quelles significations revêt-t-il le mot dégradation et comment l'identifier ?

Une forêt urbaine est un concept défini par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) en 2017 comme « *Un réseau ou un système incluant toutes les surfaces boisées, les groupes d'arbres et les arbres individuels se trouvant en zone urbaine et périurbaine, y compris, donc, les forêts, les arbres des rues, les arbres des parcs et des jardins, et les arbres d'endroits abandonnés.* »⁴. L'identification de la forêt urbaine se heurte à la fois à la localisation au sein de l'espace et aux composantes que comprennent cette dernière.

Le mot dégradation revêt des significations variables. Il est défini comme : « *processus de changement au sein de la forêt qui affecte négativement ses caractéristiques. Le processus de changement peut être naturel ou anthropique (exploitation forestière non durable, collecte excessive de bois de feu, cultures itinérantes, la chasse non durable, surpâturage, etc.).* »⁵.

1. Mutations de l'occupation du sol

Le recours à la superposition des supports cartographiques nous a permis de restituer les mutations de l'occupation du sol au sein de la forêt de Sidi Amor. En 1891, les vergers dominent la zone d'étude avec 76.3 ha (tab.1). L'espace forestier s'est transformé sous l'effet combiné de la consommation de l'espace au profit de l'habitat et par l'exploitation des carrières. Ces dernières ont enregistré une évolution de 19.1 ha en 1982 à 118 ha en 2021 face à un recul relativement considérable de l'espace forestier de 229.7 ha vers 184.3 ha en 2021 (Fig .2). Le tableau ci-dessous affiche l'évolution de la composante de l'espace bâti de 0.1 ha en 1891 à 51.5 ha en 2021.

⁴FAO, *Directives sur la foresterie urbaine et périurbaine*, Rome, 2017, 187p.

⁵Markku Simula, *Vers une définition de La dégradation des forêts : analyse comparative des définitions Existantes*, 2009, p.66.

Tab .1 : Mutation et évolution de l'occupation du sol entre 1891 et 2021 (en hectares)

	1891	1936	1982	2004	2021	Taux de variation (2004-2021)
Espace bâti	0.1	0.1	0.2	21.7	51.5	137,3
Carrière	--	--	19.1	95.5	118	23,5
Broussaille	--	--	6.2	50.7	59.6	17.5
Zone humide	15.4	15.4	13.1	10.8	9.4	-13
Forêt	--	--	198.2	229.7	184.3	-19.7
Vergers	76.3	124.7	76.1	109	79	-37,9
Céréaliculture	--	--	--	23	13.2	-42,6

Source : Supports cartographiques multi dates

La superposition d'un support cartographique multi-date nous a permis de reconstituer la dynamique de la forêt et de distinguer les phases les plus déterminantes de l'étalement urbain. L'urbanisation a pris de l'ampleur à partir de 1982. L'étalement urbain s'est déclenché à partir de l'existence d'un marabout celui de Sidi Amor Bou Khtioua. La dilatation du tissu urbain se trouve limité par les contraintes du site mais en particulier par les lois bien qu'elles soient le plus souvent franchis par les habitants qui sont exclus des filières légales de la promotion foncière et immobilière.

2. Étalement de la tâche urbaine

La croissance de la tache urbaine au sein de la forêt n'est pas un fait qu'il faut le mettre à l'écart de la dynamique globale du Grand Tunis tout en signalant que le report de la croissance informel de l'urbain s'est orienté vers les périphéries en particulier vers la commune de Raoued jugée comme un cas atypique de la production de l'urbain d'en bas, urbain de non droit (fig.3).

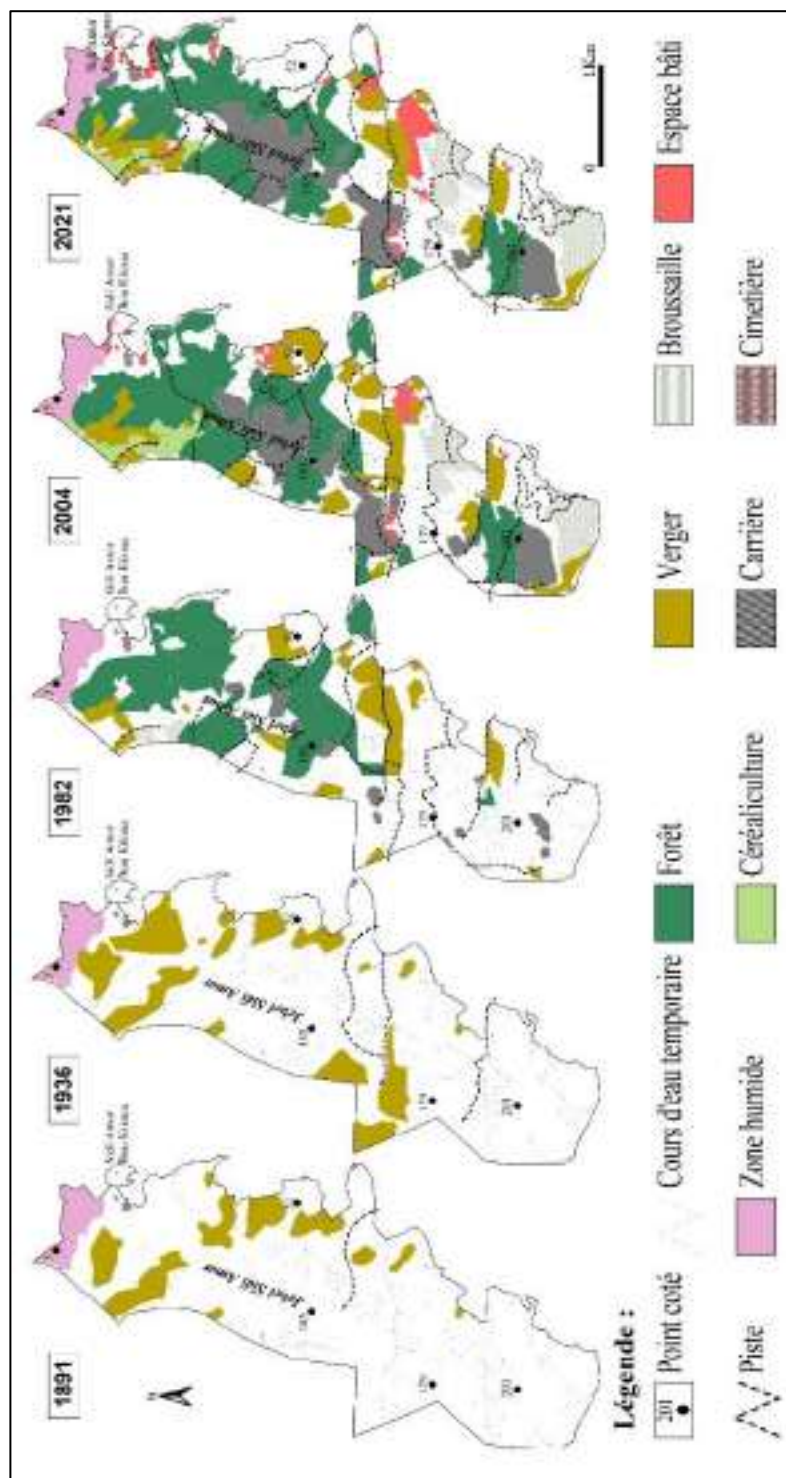


Fig.2 : Mutation de l'occupation du sol à la Forêt de Sidi Amor (1891-2021)

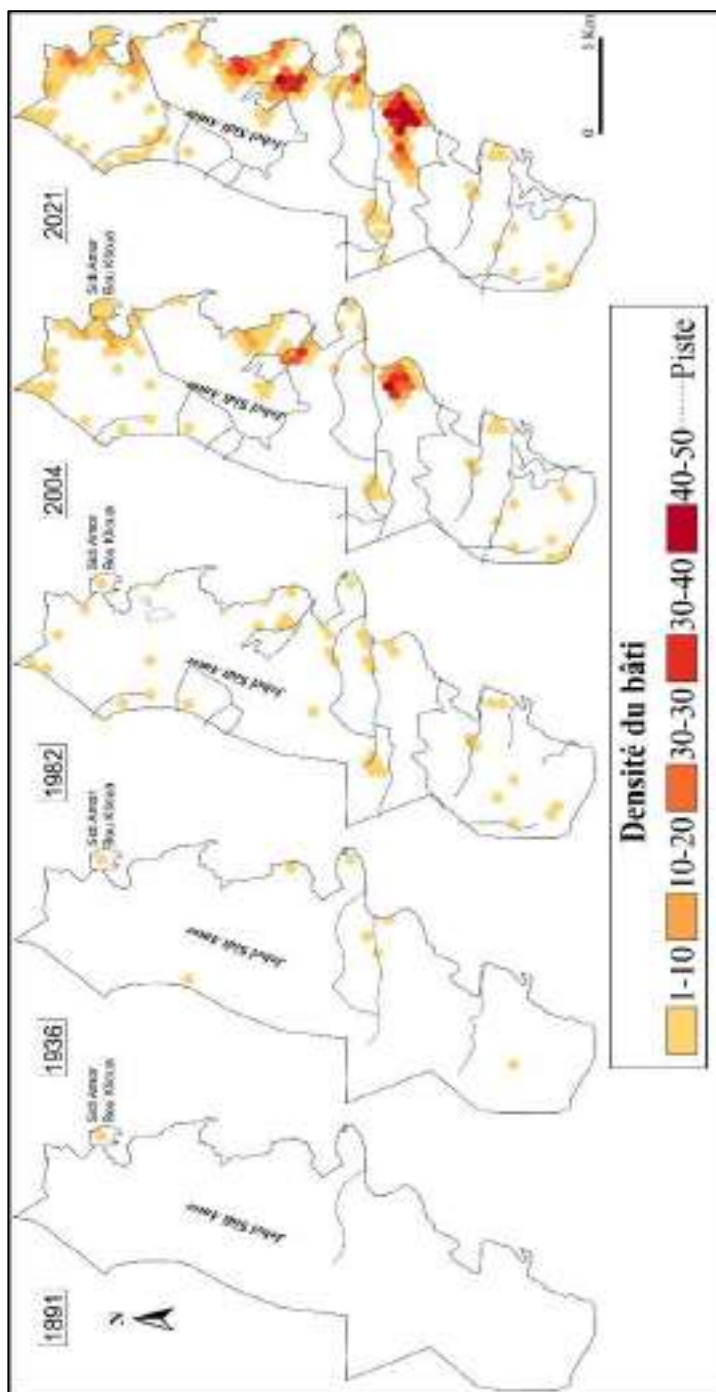


Fig.3 : Évolution de la densité urbaine entre 1891 et 2021

L'évolution de la densité des constructions est variable et localisable. La densité de construction par hectare s'est élevée pour

atteindre 30 constructions par ha en 2004 vers 50 constructions par ha en 2021. Les valeurs les plus élevées sont enregistrées à la proximité des axes de communication terrestres. Ses valeurs s'accroissent en 2021, date à laquelle l'accès à l'urbain, à la propriété se trouve de plus en plus consécutive l'évolution des valeurs foncières et la localisation ainsi qu'au "standing" de l'offre immobilière orientée de vers la commune de Raoued. Les valeurs de la densité les plus élevées sont ponctuelles et plus on s'éloigne des zones proches des axes de transport routier, plus les valeurs se déclinent notamment en direction de l'espace forestier menacé par la dilution de l'espace bâti.

III- Acteurs et carrière : cadre législatif, exploitation et réhabilitation

1. La réglementation relative à l'exploitation des carrières en Tunisie

Les actions d'exploitations des carrières sont fixées par les lois⁶ et par le cahier de charge qui mentionne l'obligation de la remise en état de ses dernières. Un cahier de charge fixe au préalable les mesures environnementales que le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire d'un projet d'exploitation d'une carrière doit respecter. L'exploitation des carrières doit être précédée par une étude d'impact environnementale, d'interdiction de la mise en œuvre de ce projet au sein des zones bénéficiant d'une protection juridique notamment les zones naturelles et sensibles. Les lois obligent le maître d'ouvrage à arroser le site de la carrière afin d'éviter les émissions de poussières et de réduire les nuisances, le bruit et de s'engager à réhabiliter les sites avant et après l'exploitation⁷.

Les enseignes tirés de ses textes mettent en relief l'obligation de faire la remise en état de la carrière après l'exploitation qui se trouve non respectés le plus souvent par les maîtres d'ouvrage sous la tolérance et le manque du contrôle de la part des acteurs institutionnels.

⁶ Arrêté du ministre de l'économie et des finances du 31 mai 1990 : Arrêté du ministre de l'économie et des finances du 31 mai 1990 réglementant l'exploitation des carrières ([JORT n° 39](#)).

⁷ Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT), 17 mars 2006, N°22, pp.616-619.

Des distorsions enregistrées entre les textes et leur mise en œuvre sont convertit, en fait, vers une pratique courante lors de la concrétisation des lois ce qui concorde parfaitement avec le discours d'un acteur témoin de l'aménagement urbain qui évoque les coulisses de la modalité de l'action publique concernant en particulier «la mise en œuvre (...) [des textes] qui s'effectuent "à la tunisienne", tolérance et manque de rigueur lors : du suivi, du contrôle et lors de l'exécution. (...). Tout le problème réside par ailleurs dans la circulation et l'application (...) des lois, etc. (...). Il y a toujours des faiblesses juridiques, au niveau de la mise en œuvre et non pas les textes, qui tolèrent le non-respect du règlement avec des moyens relativement détournés. (...), là tous se passe " à la tunisienne", donc il faut changer les mentalités et instaurer une culture citoyenne, à quoi sert de mettre des textes (...) alors que l'individu, à son tour, va toujours essayer, de trouver des moyens détournés pour les affranchir". (Architecte, municipalité de Tunis .)⁸.

Des cas exemplaires échappent à la règle courante de l'absence des entretiens des carrières, qui s'avèrent une expérience atypique. Le recours au traitement du discours d'un exploitant par le biais de l'analyse thématique nous a permis de comprendre les logiques en œuvre de cet acteur exemplaire, de restituer à travers de son expérience les contraintes qui pénalisent la réhabilitation des sites exploités autant qu'un responsable à l'Union Tunisienne pour l'Industrie, le Commerce et l'Artisanat, (UTICA), afin de projeter des mesures à prendre et/ou moins lister, localiser et hiérarchiser ses handicaps.

2. La mise en œuvre de l'entretien des carrières

2.1. Carrière et entretien : exemple de carrière SOFINAC⁹ (Borj Ettouil)

Le recul de l'espace forestier est consécutif aux actions anthropiques par l'exploitation de ses ressources. La remise en état des carrières consiste essentiellement au purgeage des gros blocs suspendus aux fronts. L'exploitant confirme qu'il a respecté le cahier de charge en

⁸ Cyrine Kheder, *La zone péricentrale nord du Grand Tunis : formes d'extension urbaine et dynamiques socio- spatiales*, Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis, Université de Tunis, ,2021, 487p+ annexes.

⁹ SOCIETE NAFTI ET FILS & CAMPAGNIE

réalisant les entretiens avant et après exploitation. Les entretiens ont fait l'objet des études¹⁰ réalisées par sa propre société pour la réhabilitation. Les opérations d'entretiens s'étendent de 2022 jusqu'au 2026 et portent essentiellement sur :

- La correction des fronts qui ne sont pas conformes aux normes de l'exploitation avec la limitation de la hauteur des gradins à 15 mètres,
- La mise en place d'une clôture de l'emprise de la carrière,
- La réhabilitation du site et aménagement des plateformes pour un éventuel reboisement.



Photo 1 : Zone en cours de préparation pour la réhabilitation

Source : Société de l'exploitation des carrières.

2.2. Projet d'aménagement de la carrière

L'exploitant s'est converti vers un aménageur qui a projeté une conception du projet avec l'aide des bailleurs de fond Allemands et la conception de ce projet qui a été réalisé par un bureau d'étude italien. La conception de ce projet date de 2013, et il n'a pas été mis en œuvre faute des contraintes procédurales et juridiques.

La réhabilitation de la carrière vers un projet de plus-value va contribuer à engendrer de plus en plus de la spéculation foncière et toute la zone représentera dans l'avenir un nouveau front d'urbanisation. Ces

¹⁰ Société non citée, *Calcul des réserves restantes de la carrière au mois de juillet 2021*, autorisation de l'exploitation N°126207, 2021, 25p.

initiatives bien qu'elles soient limitées à une conception, un programme qui n'était pas mis en œuvre reflètent la recherche incessante de la part des maîtres d'ouvrage de tirer de plus en plus de profit tout en chargeant le projet voire le justifiant par la composante de l'habitat sociale et de la zone industrielle qui va servir comme un foyer d'emploi pour les défavorisés et la population avoisinante.

Les enseignes tirés de l'expérience de l'exploitant nous orientent vers l'intégration des privés au sein de la phase de la conception et celle du financement des projets. Des changements dans les modalités de l'action publique doivent inclure les privés au sein de la conception des aménagements des carrières vers la conversion de la réalisation d'un projet polyfonctionnel pour redynamiser toute la région nord de l'agglomération tunisoise tel fut le cas de cet acteur privé dont l'État doit assurer son rôle d'arbitrage et de contrôle.

Quels sont les contraintes qui pénalisent la réhabilitation des carrières ? Y-a-t-il des mesures à projeter afin de palier à ses handicaps qui freine les opérations de l'entretien des carrières ?

2.3. Carrières et exploitant : envisager des alternatives institutionnels !

L'identification des contraintes qui pénalisent la réhabilitation des carrières permet de lister les problèmes, de caractériser leurs natures et de les hiérarchiser afin de déterminer les échelles de l'action pour projeter des recommandations adéquates. On s'est basé sur l'entretien du cas retenu. Nous tenons à évoquer le statut professionnel de l'exploitant qui s'avère un cas particulier. Il est le propriétaire des carrières qui se trouvent au sein de l'espace forestier de Sidi Amor et au sein d'autres sites du Grand Tunis. Directeur général de sa propre société, responsable au sein de l'UTICA, président de l'Association nationale de bâtiment, responsable des 17 chambres, président de la chambre de carrière et de la chambre de l'agence immobilière. C'est un cas exemplaire qui a vécu les différents régimes politiques. Il a été toujours consulté par les organismes de l'État pour contribuer aux réformes des lois de l'exploitation des carrières. Nous nous penchons à lister les contraintes, la nature de ses dernières afin de déterminer les mesures à prendre. Pour y faire, nous

avons fait recours à l'analyse thématique, le recours aux lois existants, aux travaux empiriques et cartographiques. Nous avons pu faire une distinction nette entre les différentes contraintes listées par l'exploitant qualifié d'exemplaire de part de son profil socio-professionnel.

Contrainte 1 : délais d'autorisation : agir pour des réformes de la loi de 31 mai 1990

Les exploitants jugent que la durée ainsi que la superficie exploitée de la carrière demeurent au deçà de leurs attentes pour faire la réhabilitation qui coûte selon eux énormément cher. L'exploitant identifie les contraintes suivantes qui affichent aussi la recherche incessante de tirer que le profit. Il déclare qu'il :

« Faut changer la date, la durée de l'exploitation de la carrière pour qu'un maître d'ouvrage puisse exploiter convenablement la carrière suivant les techniques actuelles, modernes et selon le cahier de charge. Par ailleurs, il peut acheter le matériel et il arrive au moins à payer les crédits de la banque ainsi que les fournisseurs. Pour y faire il faut qu'il possède une superficie plus large à exploiter. Donc, Mme, c'est vrai que les exploitants ne respectent pas les lois d'entretien, en fait ils veulent le faire, mais réellement ne peuvent pas à cause de ces raisons citées. Le court délai invite l'exploitant à payer les amortissements sans y penser aux entretiens et pour le faire, accordez-le une durée de 10 ans pour payer les amortissements des biens fixes et mobiles : il faut du temps, des plans, des ingénieurs ! est-ce qu'on a des ingénieurs ? ».

Ces déclarations expriment la logique des acteurs privés qui cherchent à réorienter les lois à leurs profits. Ces raisons invitent les décideurs à rassembler les différents intervenants afin d'ajuster les lois bien que ces contraintes qui sont explicitées par l'exploitant reflètent la recherche des gains de la part des privés.

Contrainte 2 : Défaillance financière et absence du contrôle contenu de l'opération de la réhabilitation

L'exploitant annonce le besoin incessant de la permanence du contrôle de la réhabilitation des carrières par l'État et ses organismes. Cette opération s'avère coûteuse et les décideurs ne disposent pas ni de

parc de véhicule ni de ressources humaines (les décideurs ne peuvent pas se charger de leurs recrutement (d'un point de vue pécuniaire). Les acteurs institutionnels tolèrent ces pratiques de l'absence de l'entretien des carrières vu qu'ils ne peuvent pas assurer la phase du contrôle contenu. Ces contraintes sont bien explicitées par l'exploitant :

« La réhabilitation coûte vraiment cher, elle devrait être faite au fur et à mesure de la phase de l'exploitation ! Donc, il faut avoir les moyens financiers. Moi, je connais, du fait de la responsabilité que j'occupe qu'il y a au moins 150 carrières industrielles ! estimez-vous, Mme, combien il faut prévoir de voiture ? destinée au contrôle de la phase de l'entretien ! au moins 30 voitures et 30 personnes. Pour les gens qui vont assurer le contrôle, il faut au moins un responsable du corps du ministère de l'environnement et un expert en technique d'exploitation, bien évidemment, il faut qu'il maîtrise ce qu'il fait (compétence !) accompagné par un représentant originaire de la région ! Vous constatez maintenant ! que l'État ne puisse même pas garantir leurs salaires, elle ne dispose même pas d'un parc de véhicule pour le faire ! Moi je connais comment ça fonctionne de l'intérieur, l'État et ses organismes ont fait le recours à moi plusieurs fois pour les emprunter mes voitures et camions ; attends il faut contrôler, il faut faire apprendre aux maîtres d'ouvrages comment exploiter, vous vous rendez compte de ce que je dis ! »

L'identification des contraintes ne se limite pas aux aspects juridiques et financiers. L'analyse thématique nous a aidé à faire ressortir et classer ces contraintes selon cette caractérisation qui porte sur un autre type d'handicapé qu'on a qualifié de structurel.

Contrainte 3 : Défaillance financière et absence des centres de formation professionnelle

Les lois dictent les modalités d'agir mais elles ne sont revisitées qu'aux moments des crises ou de dysfonctionnement. La loi de l'exploitation des carrières n'est plus en adéquation avec la conjoncture socio-économique actuelle.

Est-ce que les réformes juridiques demeurent l'unique dispositif pour y agir ? Mais avant, est-ce que les maîtres d'ouvrages sont-ils habilités à exploiter des carrières ?

Les lois¹¹ dictent les modalités d'interventions et d'entretenir les carrières. La gestion des carrières est dictée par des textes qui ne sont pas respectés. Nous ne disposons pas des données numériques qui optent à la quantification. Nous tentons à appréhender les logiques des acteurs en matière d'exploitation des carrières et d'identifier les contraintes qui pénalisent la mise en œuvre de la réhabilitation. Par conséquent, nous avons constaté que l'exploitant ne dispose pas des connaissances techniques qui portent sur les modalités de l'exploitation. Nous nous référons aux discours de l'acteur qui annonce son point de vue autant qu'exploitant qui cherche de tirer au maximum du profit tout en minimisant les coûts. La gestion des carrières est limitée aux textes sans y projeter à la préalable la réalisation des centres de formation professionnelle pour l'exploitant ou d'attribuer aux universités et/ou privés de fournir des ressources humaines qualifiées pour le transfert des compétences et du savoir-faire technique. L'exploitant a essayé de répondre à cette question tout en explicitant les défaillances de l'action publique en matière d'agir. L'acteur annonce qu'il faut :

« Mettre les lois petit à petit. Tout d'abord, il faut faire apprendre aux gens comment faire l'exploitation, alors, vous vous rendez compte, est-ce que vous avez posé cette question, Mme, qui va leur apprendre ! Qui va se charger de cette mission ! Est-ce que le ministère dispose d'une école ? Est-ce qu'il dispose des moyens financiers pour acheter une carrière et la convertir vers un centre de formation professionnelle d'exploitation des carrières ? Est-ce qu'ils peuvent acheter des dispositifs qui coûtent au moins 4 voire 5 milliards (chiffre estimé pour l'année 2021) ! Est-ce qu'ils ont les moyens pour payer un ingénieur destiné à l'exploitation des carrières ? Pourquoi ne pas former des experts ! J'étais contre cette loi vu qu'il aura des dégâts et des dépassements de la loi de

¹¹ Ministère de l'Équipement, *Projet de révision générale et périodique des procédures administratives*, & Arrêté du ministre de l'économie et des finances du 31 mai 1990 : Arrêté du ministre de l'économie et des finances du 31 mai 1990 réglementant l'exploitation des carrières (JORT n° 39)

1989. Est-ce qu'on forme des ingénieurs à l'ENIT (École Nationale d'Ingénieurs de Tunis) ou autres destinés à l'exploitation des carrières ? Est-ce qu'on peut le payer ? Pourquoi ne pas former des techniciens ? »

Que faire ?

Dans cette dynamique d'analyse, nous nous projetons des mesures palliatives aux contraintes identifiées antérieurement et des propositions pour redynamiser et intégrer ces espaces dégradés au sein d'une dynamique économique et ludique pour l'ensemble de la population nord du Grand Tunis. Ces mesures portent essentiellement sur :

-Action publique et modalité d'agir : anticiper les crises et les aspects de dysfonctionnement par la participation de l'ensemble des acteurs intervenants sur l'espace forestier. Une dimension participative permet de décrypter au mieux les contraintes et les atouts d'en bas et d'en haut. C'est-à-dire par la participation à la fois de l'acteur ordinaire, institutionnel et de s'ouvrir vers les privés et les bailleurs de fond pour financer les projets adéquats et propre aux caractéristiques des sites et aux profils socio-économiques de la population qui habite et pratique la forêt. Les carrières ont largement contribué à la dégradation de l'espace de la forêt qui se trouve à l'abri des dynamiques en œuvre de la zone nord de l'agglomération tunisoise. Réintégrer ces espaces au sein d'une dynamique qui fournit à la population un environnement des activités récréatives et ludiques. Ceci, n'est possible que par la réintégration des exploitants qui demeurent les propriétaires du terrain, du foncier et garantir le financement des projets par les ONG et les bailleurs de fond qui accordent de plus en plus de l'importance à la croissance verte, à la conception de la ville verte par le sauvegarde et l'entretien des forêts urbaines. Des expériences antérieures dans les pays du nord ont réussi à faire des carrières des espaces dédiés aux activités ludiques, citons à titre indicatif les amphithéâtres aux lieux de contenter de la remise en état sans la projection des activités récréatives (Fig.4).

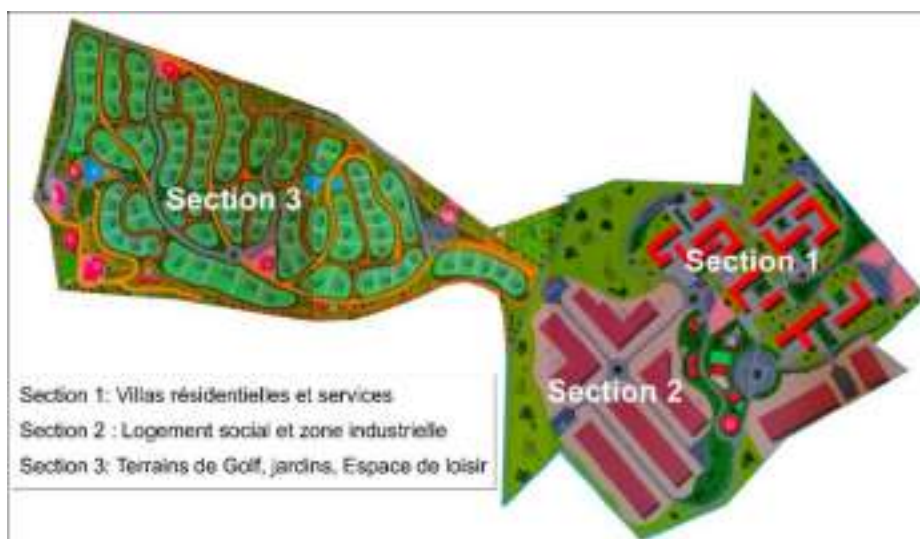


Fig.4 : Planning et composition du projet (Source : SOFINAC)

-Projections et ouverture sur les universités académiques : pour garantir le maintien du sol et l'entretien des carrières, il faut commencer par identifier l'exploitant tout en essayant de répondre à cette question : est-ce que l'exploitant dispose et maîtrise l'exploitation des carrières sans que l'État se charge de plus en plus par de nouveaux frais de formations professionnelles en matière d'exploitation des carrières ?

L'État doit assurer le rôle de l'arbitrage entre les acteurs et du contrôle. L'ouverture sur les universités au sein de la phase des formations des experts s'avère possible et contribue à garantir la mise en œuvre des carrières afin de lutter contre la dégradation de l'espace forestier. C'est-à-dire accorder aux universités et/ou privés de fournir aux maîtres d'ouvrage des ressources humaines qualifiées pour le transfert des compétences et du savoir-faire technique.

Est que l'identification des contraintes était déterminée par un collectif d'acteur intervenant sur l'espace forestier, exploitant des carrières et la population qui pratique et habite cet espace ?

IV- En vue d'une exploitation durable des ressources naturelles d'une forêt périurbaine.

Le rapport ville/nature s'est limité à l'aménagement de l'espace vert qui demeure non exploité et non aménagé. De ce fait, les rapports

ville/nature sont réduites à l'aménagement des espaces verts qui demeure un espace blanc, non exploité du fait de multiplicité des acteurs intervenants.

1. Espace forestier et insécurité

Le Grand Tunis demeure déficitaire en matière d'espace vert, en équipement ludique et éducatif particulièrement au sien des espaces périphériques. Cela nous invite à remettre en cause la conception de la ville et des relations villes /natures. Ces relations sont traduites par la projection des espaces verts vacants faute de mauvaise gestion et des lois qui doivent être revisités au sein du Code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (CATU) par l'attribution de l'aménagement ainsi que la gestion de l'espace vert à une seule institution public. La forêt de Sidi Amor n'échappe pas à ce contexte qui ne prend pas en considération des relations ville/nature tout en rappelant que cette forêt est entourée par les zones de forte densité et diversité urbaine et qu'elle est exposée aux risques d'une urbanisation en mouvement pour toute la zone qui l'entoure (Borj Ettouil, Raoued, Ennahli, etc.).

Nous avons réalisé une enquête par entretien semi-directif auprès de la population de la lisière pour expliciter la relation de la population et la forêt. Nous avons rendu compte que de l'impact des carrières (nuisances, poussières, pollution) s'avèrent faiblement représenté auprès de la population qui habite la lisière (Photo 3).



Photo 3 : Carrière : site Sidi Amor à la proximité des zones d'habitat

Cliché des auteurs, novembre 2021.

Les formes d'interaction de la population avec la forêt affichent des relations d'usage, de fréquentation qui demeure non possible voir non sécurisée pour les écoliers et les ménages qui habitent la lisière. La population enquêtée déclare les enjeux suivants :

« Nous sommes menacés par les usages nocturnes de la forêt. Nous voudrions bien que nos enfants, les écoliers bénéficient d'un espace de loisir de caractère éducatif et on trouve que c'est possible d'exploiter les espaces les plus proches de nous. Les usages de la forêt peuvent être convertis vers des activités qui garantissent la sécurité de nos enfants, les visiteurs aussi, les non résidants. Vous voyez qu'au sein de la commune de Raoued aucun équipement ou espace peuvent réintégrer nos enfants avec autrui. Le problème majeur c'est la mauvaise fréquentation nocturne de la forêt particulièrement durant le week-end, les jours festifs (Aïd ou autres) ! L'insécurité est consécutive à la marginalisation de cet espace forestier du fait de la prédominance de l'urbain informel, le profil socio-économique dominant de la population. Le problème d'insécurité est consécutif à une crise de l'absence des pratiques sociales, absence de l'éclairage public et des personelles qui assurent la garde aussi. » (Femme, ouvrière, 56 ans, habite la lisière, novembre 2021).

2. GDA Sidi Amor : un prototype « en gestation » de la mise en œuvre des principes de l'urbanisme écologique et de la valorisation de la forêt de Sidi Amor

Le GDA de Sidi Amor est une association à but non lucratif. Engagée en 2006 par un petit groupe de riverains, sous l'impulsion d'un médecin, acteur principal, l'initiative, à l'origine du GDA Sidi Amor, avait pour objectif la mise en valeur de terrains agroforestiers abandonnés. Sur le plan foncier, ces terrains hérités et/ou récemment achetés par le groupe, totalisent une superficie d'environ 7 hectares¹². Les objectifs portent essentiellement sur la protection de l'espace forestier urbain de Sidi Amor et la valorisation de ses ressources naturelles. Nous avons bénéficié d'une visite guidée afin de déceler les logiques en œuvres de cet acteur qui opte à lutter contre la dégradation de l'espace forestier.

¹² www.sidiamor.org

Ces visites sont accompagnées par la réalisation des entretiens qui nous ont permis de mettre en relief les stratégies menées par le GDA.

Une réorientation vers la mise en œuvre des principes de développement durable qui optent pour la valorisation des déchets, favoriser la croissance verte et écologique, considérer la ville comme écosystème, se dirige de plus en plus vers le fait de promouvoir un citoyen écologique. Une orientation vers la gestation des déchets déclarée par le GDA par son acteur principal, un médecin qui affirme qu'il faut valoriser les déchets. Il signale que la pierre n'est pas uniquement signe de nuisance, selon lui « *la pierre c'est une ressource* ». Ces discours ne sont pas des slogans, on a fait recours à une phase exploratoire accompagnée par des visites répétitives tout long de la fin du mois d'octobre jusqu'au novembre 2021 pour déceler les logiques de l'action de cette association. Nous avons structuré ses logiques selon les objectifs et les effets de leurs actions au sein du site de Sidi Amor :

-Carrière et pierre : "déchet ou ressource" ?

La pierre origine des déchets des carrières sont convertit vers des ressources exploitées pour leur exploitation dans la phase du revêtement des voiries et celle de la construction ainsi que l'embellissement des certaines unités bâties

- Promouvoir un citoyen écologique : l'expérience du partenariat avec la société civile et les académiques

Le GDA cherche à instaurer un collectif qui assure la bonne gestion de l'espace forestier en collaborant avec la collectivité locale et avec d'autres partenaires pour financier les projets, pour créer des événements qui induisent les pratiques de la fréquentation de la forêt et promouvoir un citoyen écologique. Le GDA a actualisé sa convention avec les Scouts afin d'instaurer la culture citoyenne auprès des écoliers tout en bénéficiant de l'évènement de la fête de l'arbre (14/11/2021).

Les stratégies du GDA s'orientent vers la collocation avec les universités tout en intégrant les académiques pour avancer des modalités de gestion pour lutter contre la dégradation de l'espace, prévoir des plans anti-incendie et créer des emplois, des revenus pour la population. Des

enjeux d'ordre foncier se posent. Ces enjeux limitent et pénalisent la mise en œuvre des projets qui trouvent ses origines à la multiplication des intervenants sur la forêt (ministère, collectivité locale etc.) et le manque voire l'absence de la coordination.



Photo 5 : Quelques activités du GDA de Sidi Amor

Cliché des auteurs, novembre 2021.

Conclusion

La forêt urbaine au sein d'une ville de dimension capitale s'avère gérée par les lois. Par ailleurs, le développement de l'urbanisation n'est pas dirigé vers la conception d'une croissance verte qui nous invite à remettre en cause cette relation. La dégradation de l'espace forestier de Sidi Amor trouve ses origines aux différents enjeux identifiés d'ordre : foncier, financier, structurel. L'espace ne se limite pas à la seule exception d'un support de l'activité humaine. Il est chargé par les idéologies de la rationalisation de l'usage du sol urbain. Tunis se trouve déficitaire en matière d'espace vert et en espace de loisir. Le recours à l'analyse thématique des entretiens nous a permis d'identifier les contraintes qui pénalisent la mise en œuvre de la réhabilitation des carrières. La problématique de la dégradation de l'espace forestier nous invite, en fait, à remettre en cause la conception de la ville (vers la conception de la ville écosystème) ainsi que les types de relations ville /nature afin de s'orienter vers la croissance verte notamment au sein du contexte actuel de la ville post-covid.